

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2026, le 24 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Tivernon s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUCHET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire, Mme VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas, Mme CARRE Sandrine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 30/04/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. BEDU Stéphane

D2026_20 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De maintenir** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de 2 ans)	6.83 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	31.80 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	22.88 %

- D'autoriser Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/04/2026

Le Maire
Delphine BRUCHET

Le secrétaire de séance
M.BEDU Stéphane